



# SOLUWASTE

## Projet d'évolution des activités de la plateforme de transit de déchets

Site industriel et fluvial  
Commune LE POUZIN (07)



**Demande d'examen au cas par cas préalable à  
la réalisation éventuelle d'une évaluation  
environnementale au titre de l'article R.122-3  
du Code de l'Environnement**



# Sommaire

1	- Préambule- Cadre de la démarche.....	2
2	- Pièce 1 : Cerfa n°14 734-03.....	4
3	- Pièce 2 : plan de situation au 1/25 000.....	6
4	- Pièce 3 : photographies datées de la zone d'implantation.....	8
5	- Pièce 5 : plan des abords du projet (jusqu'à 200 m).....	11
6	- Pièce supplémentaire : Document explicatif accompagnant le Cerfa n°14 734-03.....	13
6.1	La société, son développement et ses projets.....	14
6.2	Identification de l'exploitant.....	14
6.3	Le site industrialo-fluvial du Pouzin.....	15
6.4	Composition cadastrale.....	15
6.5	L'aménagement de la plateforme.....	19
6.6	L'organisation fonctionnelle des activités.....	21
6.7	Les rubriques de la nomenclature ICPE.....	22
6.7.1	Situation actuelle : Les activités déclarées pour le début d'exploitation du site.....	22
6.7.2	Situation projet : L'évolution des activités concernant la demande d'examen cas par cas	23
6.8	Les principaux aménagements en place.....	24
6.8.1	Le principe.....	24
6.8.2	La gestion des eaux pluviales.....	24
6.8.3	Des moyens et dispositifs internes de lutte incendie.....	25
6.8.4	La gestion des eaux d'extinction incendie.....	25
6.9	Le projet technique.....	26
6.10	Sensibilités environnementales.....	27
6.10.1	Les eaux souterraines.....	27
6.10.2	Les eaux superficielles.....	30
6.10.3	Le milieu naturel.....	33
6.10.4	Le paysage et les perceptions visuelles.....	41
6.10.5	Le cadre de vie.....	42

# 1 - Préambule- Cadre de la démarche

---



La société SOLUWASTE a déposé le 6 juillet 2021, une déclaration initiale d'activités au titre de l'article R512-47 du Code de l'Environnement, pour la mise en activité d'une plateforme de transit de déchets sur le Site industriel et fluvial de la commune LE POUZIN (07).

La société SOLUWASTE envisage après une période de 6 à 12 mois suivant le début d'exploitation, une augmentation d'activités et de fait de la surface des stockages (>1000 m<sup>2</sup>) et des volumes traités (>10 t/j) par la presse cisaille des déchets métalliques.

Ce développement modifie la situation administrative de l'installation pour les rubriques 2791 et 2713, et nécessite de formuler une demande d'autorisation environnementale en application de l'article L.181-1 2° du Code de l'Environnement.

Une présentation de ce projet de développement d'activités a été réalisée lors d'une visite à la DREAL UDi26/07, le 11 juillet 2022, avec l'objectif d'un accord sur le contexte règlementaire de ce projet.

SOLUWASTE doit présenter une demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale selon l'article R.122-3 du Code de l'Environnement. En effet, en application du IV de l'article L.122-1 du Code de l'Environnement modifié par l'article 62 de la Loi n°2018-727 du 10 août 2018 pour un Etat au service d'une société de confiance, le projet entrant dans le cadre d'« une modification ou une extension d'activités, installations, ouvrages ou travaux qui relèvent des autorisations prévues aux articles L.181-1, L.512-7 [...], le maître d'ouvrage saisit de ce dossier l'autorité mentionnée à l'article L.171-8. Cette autorité détermine si cette modification ou cette extension doit être soumise à évaluation environnementale ».

La société SOLUWASTE doit saisir l'autorité compétente représentée par la DREAL UDi 26/07.

➤ Ce dossier présente donc la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale au titre de l'article R.122-3 du Code de l'Environnement de la société SOLUWASTE pour son projet de développement d'activités sur son site de la zone industrialo-portuaire du Pouzin. A la suite du Cerfa dûment rempli, et de ses annexes, ce dossier présente les éléments essentiels permettant de justifier de la non nécessité d'une évaluation environnementale.

## 2- Pièce 1 : Cerfa n° 14 734-03

---



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734\*03

Ministère chargé de  
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : \_\_\_\_\_ Dossier complet le : \_\_\_\_\_ N° d'enregistrement : \_\_\_\_\_

### 1. Intitulé du projet

Projet d'évolution des activités de la plateforme de transit de déchets située sur le site industriel et fluvial du Pouzin (07)  
Demande d'autorisation environnementale au titre de l'article R.181-14 du code de l'environnement.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SOLUWASTE

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale SARTORI Thomas - Directeur Général

RCS / SIRET 8 3 9 4 9 7 6 9 0 0 0 0 2 5 Forme juridique SAS au capital social de 150 000 €

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1 a) 1. Installations classées pour la protection de l'environnement	- Rubrique 2791 : Installation de traitement de déchets non dangereux. La quantité prévisionnelle de déchets traités est de 45 t/h . Régime autorisation
a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	- Rubrique 2713 : Installation de transit, regroupement ou tri de métaux ou de déchets de métaux non dangereux, d'alliage de métaux ou de déchets d'alliage de métaux non dangereux. Surface de stockage des déchets de métaux ferreux et non-ferreux collectés supérieure à 1 000 m <sup>2</sup> . Régime Enregistrement

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société SOLUWASTE a déposé le 6 juillet 2021, une déclaration initiale d'activités au titre de l'article R512-47 du Code de l'Environnement, pour la mise en activité d'une plateforme de transit de déchets sur le Site industriel et fluvial de la commune LE POUZIN (07).

La société SOLUWASTE envisage après une période de 6 à 12 mois suivant le début d'exploitation, une augmentation d'activités et de fait de la surface des stockages (>1000 m<sup>2</sup>) et des volumes traités (>10 t/j) par la presse cisaille des déchets métalliques.

Ce développement modifie la situation administrative de l'installation pour les rubriques 2791 et 2713, et nécessite de formuler une demande d'autorisation environnementale en application de l'article L.181-1 2° du Code de l'Environnement.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le projet se dessine sur l'emprise de la plateforme actuelle et n'appelle aucune extension en surface.

Le principe de fonctionnement de cette plateforme reste le même, le projet n'appelle pas de nouvelle activité mais seulement une capacité de traitement supérieure de la presse cisaille et l'extension de la surface dédiée au stockage des déchets de métaux ferreux et non ferreux non dangereux.

Ce développement de capacités, tout en répondant au besoin local croissant puisque peu d'exutoires existent actuellement, permet d'utiliser plus régulièrement le transport par voie fluviale en atteignant plus rapidement les conditions pour le plein chargement d'un bateau.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Toutes les installations et tous les aménagements sont déjà en place pour ce projet. En effet dès la construction de ce projet, SOLUWASTE a conçu et construit sa plateforme pour un tel développement.

La presse-cisaille occupera la zone q sur cette même emprise.

La surface dédiée au stockage des déchets admis par cette plateforme est déjà totalement imperméabilisée par une dalle étanche. Le stockage des matériaux ferreux et non ferreux non dangereux sera élargi sur cette surface imperméabilisée en continuité avec le stockage existant.

Le principe d'organisation de la plateforme ne fait pas l'objet de modifications.

Le dispositif de collecte / traitement / rejet des eaux de ruissellement interne a été conçu et dimensionné pour la totalité de la zone de stockage des déchets admis par cette plateforme et comprend donc la possibilité d'extension de stock sur la surface étanche.

Ce projet n'introduit aucune phase travaux.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

L'organisation et le fonctionnement de cette plateforme ne seront pas modifiés par la mise en oeuvre du projet.

Les éléments organisationnel et fonctionnels sont présentés dans le mémoire d'accompagnement de cette demande (6 : pièce supplémentaire).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La société SOLUWASTE a déposé le 6 juillet 2021, une déclaration initiale d'activités au titre de l'article R512-47 du Code de l'Environnement pour les rubriques : 2713, 2560, 2710 1-b, 2710 2-b, 2791 et 2714.

La société SOLUWASTE dépose aujourd'hui une demande d'autorisation environnementale au titre de l'article R.181-14 du code de l'environnement pour les rubriques 2791 en régime autorisation et 2713 en régime enregistrement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Rubrique 2791 : Traitement de déchets métalliques par une presse-cisaille (50 t/j) Découpage au chalumeau de grosses ferrailles (20 t/j) soit 70 t/j de déchets métalliques donc une quantité de déchets traités supérieure à 10 t/j	Q = 70 t/j Autorisation
Rubrique 2713 : Surface de stockage des déchets de métaux ferreux et non-ferreux collectés : 2415 m <sup>2</sup> donc une surface supérieure à 1 000 m <sup>2</sup>	S = 2415 m <sup>2</sup> Enregistrement

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

Département : Ardèche, limite est du département  
Unité géographique : moyenne vallée rhodanienne  
Commune : Le Pouzin  
Lieu-dit : Ile de Brancassy  
Site industriel et fluvial - Rue du Port  
Section cadastrale : AH  
Parcelle 0029 pour partie

Coordonnées Lambert 93 à l'entrée du site :  
X = 835145,1 m ; Y = 6406546,3 m ; Z = 92 m

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 4 ° 75' 79" 34 Lat. 44 ° 74' 41" 08

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui

Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui

Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

Par arrêté préfectoral n°2014-295-0008 CNR a été autorisé à aménager le site industriel et fluvial du Pouzin sur la base d'une étude d'impact globale de cet aménagement, réalisée en 2013 et sous réserve de mise en œuvre de mesures ERC vis-à-vis du milieu naturel. Un plan de gestion a été établi en 2015.

Une mise à jour du volet écologique a été faite en mai 2021 sur la composante milieu naturel, ciblée sur l'aménagement d'ilots (dont celui amodié à Soluwaste).

Cf 5.pièce supplémentaire d'accompagnement.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plateforme Soluwaste n'intersecte pas de ZNIEFF de type I mais se trouve en bordure de la ZNIEFF de type I N° 26010015 – « Confluent de la Drôme et du Rhône, île de Printegarde et Petit-Rhône ». Quatre autres ZNIEFF de type I se trouve à proximité de la zone d'étude et le site est entièrement inclus dans une ZNIEFF de type II N°2601 « Ensemble fonctionnel forme par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales ». Cf. 5.pièce supplémentaire
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le PPBE 3ème phase 2019-2023 réalisé sur la base des cartes de bruit 2018, a été approuvé par Arrêté préfectoral du 9 juillet 2019. La Plateforme Soluwaste n'est pas concernée par le zonage des cartes stratégiques du bruit de l'Ardèche. Cf. 5 pièce supplémentaire d'accompagnement.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le pont galloromain, situé sur la commune de Le Pouzin, ainsi que les ruines du plateau de Rompon, sont des sites inscrits comme Monuments Historiques. Les périmètres de protection pour ces deux monuments n'interfèrent pas avec le périmètre de projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une zone humide est inventoriée en bordure immédiate ouest de l'emprise de la plateforme SOLUWASTE. Il s'agit d'un petit canal à l'Ouest du site. Cette zone humide est nommée "Brancassy 3 " Cf. 5.pièce supplémentaire d'accompagnement.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPri approuvé le 03/09/2020. Le territoire de la commune de Le POUZIN est concerné par les débordements concernant le Rhône, l'Ouvèze, la Payre et la Drôme. La plateforme SOLUWASTE se situe hors zones d'aléas déterminées par ce PPri. La cote de la plateforme est supérieure à la cote de référence déterminée sur le Rhône à ce niveau. Aucun PPRT de prescrit ou approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site industrialo-portuaire du Pouzin s'inscrit en bordure est de la ZRED 42 : Sous bassin Ouvèze-Payre-Lavézon approuvée par Arrêté n° 07-2018-03-14-003 du 14/03/2018.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La plateforme Soluwaste se situe hors périmètre de tout site Natura 2000 mais en limite occidentale du site N2000 directive oiseaux FR8212010 de Printegarde et à un peu plus de 800 m en amont du site N2000 habitat FR8201677 Milieux alluviaux du Rhône aval. Cf. 5.pièce supplémentaire d'accompagnement.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de ce site n'impliquent pas d'usage industriel d'eau. La seule utilisation d'eau est à vocation sanitaire pour le personnel, entretien de l'installation, et l'alimentation provient du réseau AEP de la commune.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Développement d'activités en cours sur une même emprise que l'installation existante. Le projet n'implique aucune extension de superficie sur un milieu naturel ou autre.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone industrialo-portuaire du Pouzin est concernée par le risque inondation tel que défini par le PPRi approuvé par l'arrêté préfectoral n°: 07-2020-09-03-003 La plateforme Soluwaste respecte les prescriptions de ce PPRi.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf. 5 : dossier d'accompagnement présentant les éléments d'appréciation des impacts environnementaux chroniques ou accidentels du projet. L'augmentation du volume de déchets traité par la presse-cisaille a pour effet une augmentation du trafic d'apport de ces déchets (routier) et d'évacuation vers les fonderies et aciéries pour recyclage (fluvial).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	cf 5 : dossier d'accompagnement présentant les éléments d'appréciation des impacts environnementaux chroniques ou accidentels du projet. Les principales sources d'émissions sont la presse-cisaille, les mouvements des engins de manutention, la déballe des déchets et la circulation routière.

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	cf 5 : dossier d'accompagnement présentant les éléments d'appréciation des impacts environnementaux chroniques ou accidentels du projet. Le site fonctionnant en période diurne, les émissions lumineuses ne seront induites qu'en période hivernale pour la sécurité des activités. La ZIP est équipée d'un éclairage public minimum.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf 5 : dossier d'accompagnement présentant les éléments d'appréciation des impacts environnementaux chroniques ou accidentels du projet. Les déchets générés par l'activité de ce site se limitent aux boues du séparateur HC, aux fluides des engins/installations (gérés par les entreprises spécialisées assurant l'entretien et le contrôle) et aux déchets ménagers de l'activité administrative (gérés par la collecte publique).

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	cf 5 : dossier d'accompagnement présentant les éléments d'appréciation des impacts environnementaux chroniques ou accidentels du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La destination de la plateforme industrialo-portuaire du Pouzin est l'accueil d'activités artisanales tournées vers l'utilisation de la voie fluviale. La plateforme Soluwaste répond pleinement à cette destination.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le dossier d'accompagnement présentant les éléments d'appréciation des impacts environnementaux chroniques ou accidentels du projet a montré que la majorité des impacts potentiels de ces modifications d'activités existantes sont gérés à l'intérieur du site.

Seul le trafic généré par l'apport supérieur de volume de déchets en transit, peut agir sur les conditions existantes et les conditions étudiées sur l'ensemble de la zone industrialo-portuaire dans l'étude d'impact initiale.

Actuellement les activités dont les impacts peuvent potentiellement se cumuler à ceux de la plateforme Soluwaste sont celles de la société voisine RCA exploitant un centre de transit et recyclage de déchets inertes par concassage-criblage (activités sous régime déclaratif). Un projet de centrale à béton a été abandonné.

Les impacts cumulés potentiels les plus significatifs s'expriment en terme d'utilisation d'infrastructures, d'émissions sonores, d'émissions de poussières et de trafic routier / fluvial.

Remarque : un lot est encore disponible sur la ZIP, sans type ou nature d'activité déterminée.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

cf 5 : dossier d'accompagnement présentant les éléments d'appréciation des impacts environnementaux chroniques ou accidentels du projet.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les modifications d'activités restent internes et modestes par rapport à la dimension de ce site et à ses activités spécifiques liées au transit de déchets de métaux ferreux et non ferreux en vue de les préparer pour les recycler auprès d'aciéries et fonderies. Le développement de ces activités a été pris en compte dans la conception, dimensionnement et construction de cette plateforme, et n'appelle aucune modification des aménagements ou modes d'exploitation. Ces conditions justifient le bien-fondé d'une étude d'incidences s'attachant à la mise à jour de l'étude d'impact initiale de la ZIP, notamment sur les thématiques les plus sensibles et les impacts cumulés potentiels. En effet, les sensibilités majeures ont fait l'objet de mesures ERC définies à l'échelle de la ZIP et gérées par CNR, à travers notamment de la compensation écologique et d'un plan de gestion. Notons l'intérêt environnemental et économique collectif de ce projet dans la gestion des déchets. Dispense d'EE.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

5. Pièce supplémentaire : dossier d'accompagnement présentant les éléments d'appréciation des impacts environnementaux chroniques ou accidentels du projet.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

LE POUZIN

le.

19/10/2022

Signature

